

EXPEDITION

Maitre RAPHAËLE GAS
Huissier de Justice
Audiencier près le Tribunal Judiciaire de Versailles
51 Avenue de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

Article R322-1 et Suivant Code de Procédure Civile d'Exécution

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE QUATRE JANVIER
A partir de 15 heures 30**

Je, Raphaële GAS, Huissier de Justice à la Résidence de VERSAILLES sis 51, avenue de Saint-Cloud, soussignée,



EXPEDITION

AGISSANT EN VERTU DE :

- Un acte notarié dûment en forme exécutoire en date du 5 décembre 2012 reçu par Maître AUJAY, Notaire à Poissy, contenant prêt par BNP PARIBAS à la SCI SSMN IMMO
- Un commandement de payer valant clause résolutoire délivré par acte de mon ministère en date du 29 novembre 2022.

A L'EFFET DE :

Procéder à l'état descriptif, en prévision de la vente judiciaire d'un bien sis :

Département des YVELINES,
commune de CARRIERES SOUS POISSY,
23 rue des Vergers
Cadastré AH 932 pour une contenance de 1 are et 67 centiares,

Le tout consistant en une maison de type « Violette individuelle » sur deux niveaux plus combles.

A LA DEMANDE DE :

BNP PARIBAS,
Société Anonyme au capital de 2 468 663 292 €,
Ayant son siège social à PARIS 9^{ème}, boulevard des Italiens,
Inscrite au RCS de Paris sous le numéro 662 042 449,
Agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié en cette qualité audit siège.

AYANT POUR AVOCAT :

ELISA GUEILHERS,
Avocats au Barreau de Versailles
Demeurant dite ville
21 rue des Etats Généraux à VERSAILLES

J'AI PROCEDE COMME SUIVIT :

Je me suis présentée ce jour :

Département des Yvelines,
Commune de CARRIERES SOUS POISSY,
23, rue des Vergers,

Où là étant, accompagnée de :

- Monsieur Hugo FAMILIO, société LNC SERVICES,
- Monsieur Bruno ROSSI, société Diagnostics d'île de France, société chargée de la réalisation des diagnostics techniques,
- Madame Françoise ROLLAND, témoin,

EXPEDITION

- Monsieur Giovanni DA GRACA témoin,

J'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je suis reçue par Madame MUNTAZ, épouse du gérant de la SCI saisie, celle-ci étant préalablement prévenue et informée de ma visite, elle me donne libre accès au bien.

EXPEDITION**FONDEMENT DE L'ACTION**Article R322-1 Code de Procédure Civile d'Exécution

A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L. 322-2.

Article R322-2 Code de Procédure Civile d'Exécution

Le procès-verbal de description comprend :

- 1° La description des lieux, leur composition et leur superficie ;
- 2° L'indication des conditions d'occupation et l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent ;
- 3° Le cas échéant, le nom et l'adresse du syndic de copropriété ;
- 4° Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.

EXPEDITION**1°- DESCRIPTION DU BIEN :**

NB : Les installations électriques, leur conformité, les installations de chauffage et de plomberie sont décrites sous réserve de leur bon fonctionnement.

A- REZ-DE-CHAUSSEE**CIRCULATION**

Porte : face interne peinte, peinture en état d'usage.

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes carrelées, carrelage en état.

Murs peints, peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Chauffage par un radiateur métal peint.

CUISINE

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces,
- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes carrelées, carrelage en état.

Murs peints, peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre cadre PVC, miroiterie double vitrage dénuée de poignée.

Chauffage par un radiateur métal peint.

Présence d'une cuisine aménagée.

EXPEDITION

SALON



Depuis la cuisine sciemment décrite, accès au salon.

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection.

Un autre accès au salon est également possible depuis la circulation ci-avant décrite.

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes carrelées, carrelage en état.

Murs peints, peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Eclairage naturel par deux fenêtres cadres PVC, miroiterie double vitrage

Chauffage par deux radiateurs.

TOILETTES

Accès : dormant peint, peinture en état. Porte isoplane peinte sur ses deux faces, poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection, système de fermeture fonctionnel.

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes bois peint, peinture en état.

Murs peints, peinture en état.

Plafond constitué de la paillasse de l'escalier ci-après décrit.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Aménagements :

- Une toilette type chasse dossier avec lunette et abattant.

EXPEDITION

GARAGE

Accès depuis l'entrée ci-avant décrite.

Sol : pour partie carrelé et pour partie brut de matériaux.

Murs bruts de matériaux.

Plafond brut de matériaux.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Porte basculante.

Dans cet espace, présence d'une chaudière de marque ELM LEBLANC, modèle Megalis Condens. Il s'agit de matériel neuf.

B-1^{ER} ETAGE

ESCALIER

Stylobate et main courante vernis, vernis en bon état d'usage et d'apparence.

Murs peints, peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

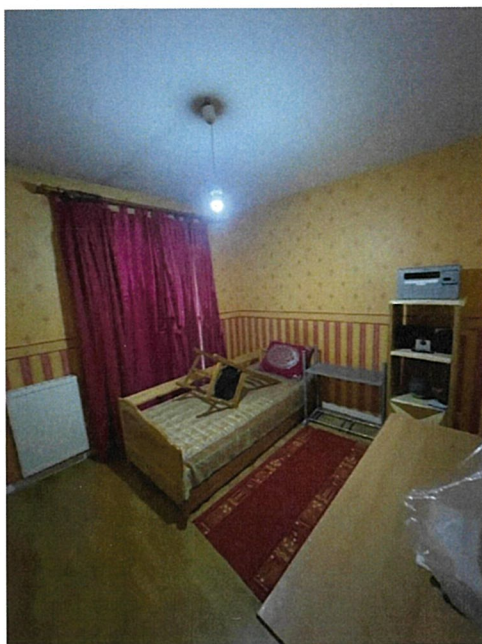
DEGAGEMENT PALIER

Sol parqueté, parquet en état.

Murs crépis, crépi en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

EXPEDITIONCHAMBRE 1

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces,
- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes bois peintes, peinture en état.

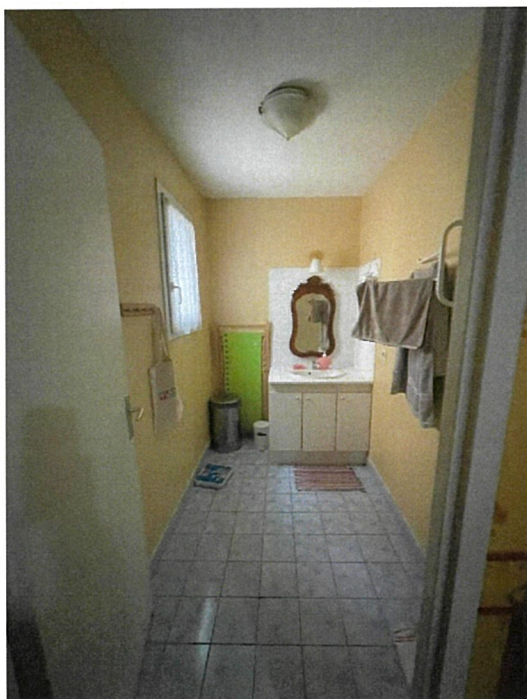
Murs tendus de revêtement mural type papier peint en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prises et interrupteurs appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre cadre PVC, miroiterie double vitrage.

Depuis cet espace, accès à une salle d'eau.

SALLE D'EAU

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes carrelées, carrelage en état.

Murs :

- pour partie tendus de revêtement mural type papier peint présentant un décollement entre les lés ;
- pour partie carrelés dans la douche, joints en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par un fenestron cadre bois, miroiterie double vitrage fracturée.

EXPEDITION

TOILETTES

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection, système de fermeture fonctionnel.

Sol carrelé, carrelage en état.

Plinthes carrelées, carrelage en état.

Murs crépis, crépi en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Aménagement :

- Un toilette type chasse dossier avec lunette et abattant.

CHAMBRE 2



Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes au pourtour de l'espace bois peintes, peinture en état.

Murs peints peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre cadre PVC, miroiterie double vitrage.

EXPEDITION

CHAMBRE 3

Accès : dormant métal peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces, une reprise d'enduit.

- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes au pourtour de l'espace bois peintes, peinture en état.

Murs tendus de revêtement mural type papier peint, papier peint en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre cadre PVC, miroiterie double vitrage.



EXPEDITIONSALLE DE BAINS

Accès : dormant peint, peinture en état.



Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection en état.

Sol carrelé, carrelage en état.

Murs carrelés, carrelage en état.

Plafond peint, peinture en état, mais présentant une légère décoloration au droit de la baignoire.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par un fenestron cadre PVC, miroiterie double vitrage.

Chauffage par un radiateur.

Aménagement :

- Une baignoire émail en état,
- Un meuble sous vasque,
- Une vasque.

CHAMBRE 4

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces en état.

- poignées de porte type bec de cane.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes bois peintes, peinture en état.

Murs tendus de revêtement mural en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre cadre PVC, miroiterie double vitrage.

Chauffage par un radiateur métal peint.

EXPEDITION**B- 2° ETAGE**

Accès par un escalier marches et contremarches, stylobate bois verni, main courante bois verni.

Murs peints, peinture en état.

Plafond peint, peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

ESPACE PALIER

Sol parqueté, parquet en état.

Murs et plafond peints peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre de toit de marque VELUX dotée d'un rideau obturateur et d'un pare-soleil, ensemble fonctionnel.

CHAMBRE 5

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces.
- poignées de porte type bec de cane.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes bois peintes, peinture en état.

Murs peints peinture en état.

Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre de toit de marque VELUX dotée d'un pare-soleil et d'un rideau obturateur.

EXPEDITION

CHAMBRE 6

Accès : dormant peint, peinture en état.

Ouvrant : porte isoplane peinte sur ses deux faces.
- poignées de porte type bec de cane avec plaques de protection.

Sol parqueté, parquet en état.

Plinthes au pourtour de l'espace bois peintes, peinture en état.

Murs tendus de revêtement mural en état.

Plafond peint, peinture en état.

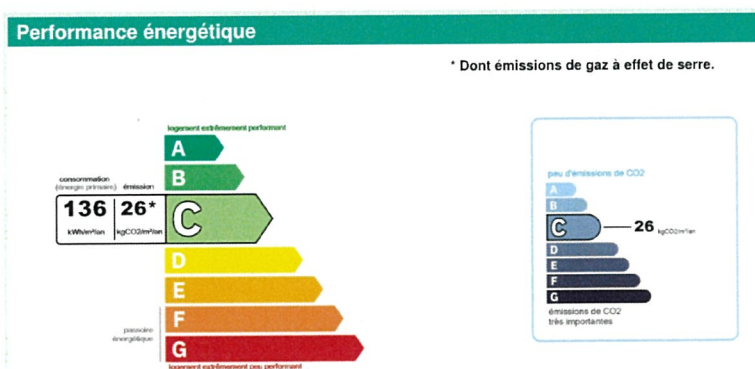
Eclairage artificiel par prise et interrupteur appareillés.

Eclairage naturel par une fenêtre de toit de marque VELUX dotée d'un pare-soleil et d'un rideau obturateur.



De manière générale, l'ensemble des matériaux qui constituent ces espaces sont modestes, mais en très bon état d'entretien.

RECAPITULATIF DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET DE SURFACE



Détail des surfaces par pièce en m² :

Pièce ou Local	Etage	Surface privative
Entrée	0	5.84
WC	0	0.98
Séjour	0	29.85
Cuisine	0	10.12
Palier	1	4.67
Chambre 1	1	11.82
SdE	1	4.57
WC	1	1.12
Chambre 2	1	8.84
Chambre 3	1	10.96
SdB	1	3.70
Chambre 4	1	9.32
Pièce palière	2	9.63
Chambre 5	2	7.33
Chambre 6	2	4.38
Total		123.13

EXPEDITION

2°- ETAT DE L'OCCUPATION DU BIEN

Au jour de ma visite, le bien est occupé par Madame MUNTAZ et ses trois filles âgées respectivement de 21, 22 et 23 ans. Les trois jeunes filles majeures sont à charge.

3°- GENERALITES :

A- SITUATION GEOGRAPHIQUE DU BIEN :

Carrières-sous-Poissy se situe dans le nord-est des Yvelines, à dix kilomètres au nord-ouest de Saint-Germain-en-Laye, chef-lieu d'arrondissement et à 26 kilomètres au nord-ouest de Versailles.

Les communes limitrophes sont/

- Triel-sur-Seine
- Chanteloup-les-Vignes,
- Andrésy,
- Achères,
- Poissy
- Villennes-sur-Seine

B- TRANSPORT

Au plan routier,

le principal axe est la route départementale **RD190** qui traverse la commune dans le sens sud-est-nord-ouest. Cette route (ancienne RN) rejoint d'un côté Poissy par un pont sur la Seine et au-delà Saint-Germain-en-Laye et de l'autre côté Triel-sur-Seine et au-delà Meulan et Mantes-la-Jolie. Un deuxième axe important dirigé vers le nord, la RD 190, rejoint Conflans-Sainte-Honorine en contournant Andrésy par l'ouest.

Au plan ferroviaire,

La gare la plus proche est celle de Poissy, desservie par une branche du RER A qui permet de relier la Défense en 31 minutes.



EXPEDITION

La Ligne J du Transilien depuis la gare de Chanteloup-les-Vignes permet de relier Saint Lazare en 38 minutes.



C- SCOLARITE

La commune compte six écoles maternelles dont trois en REP (zone d'éducation prioritaire) pour 738 élèves et 28 classes, six écoles élémentaires dont quatre en REP pour 1075 élèves et 45 classes dont 2 spécialisées, et deux collèges dont un en REP pour 673 élèves.

Ces écoles dépendent de l'Inspection de l'Éducation nationale de Chanteloup-les-Vignes et du rectorat de Versailles

-oOo-

J'annexe au présent procès-verbal de constat les diagnostics immobiliers réalisés par la société Diagnostics d'Ile de France (36 pages).

Au cours de mes opérations j'ai réalisé 18 clichés photographiques annexé au présent procès-verbal sous la forme de deux planches contact.

Ayant rempli ma mission, je me suis retirée et ai clos le présent procès-verbal de constat établi pour servir et valoir ce que de droit.





DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

PROPRIÉTAIRE(S) :
SCI S.S.M.N IMMO

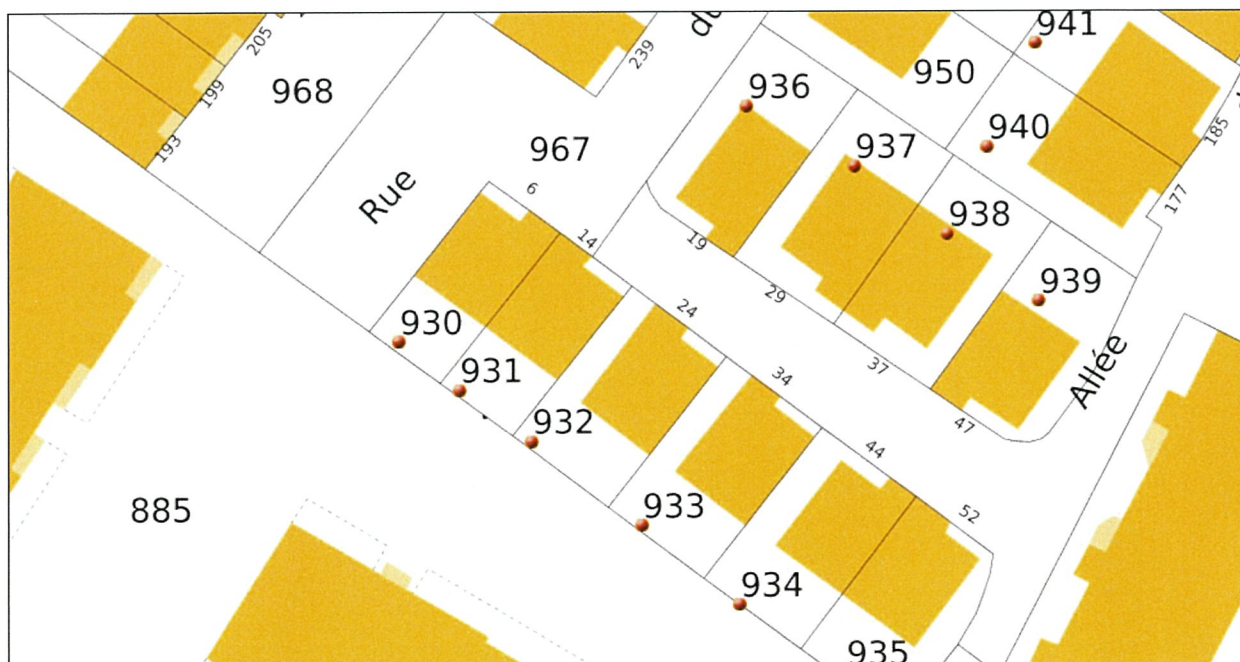
Concerne un bien immobilier sis :

23 rue des Vergers – 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Le : 04 janvier 2023

Diagnostic(s) requis / commandé(s)	Résultat(s)	Validité(s)
Repérage des produits et des matériaux contenant de l'amiante	Immeuble non concerné : Construction > 1997	
Constat des risques d'exposition au plomb – CREP	Immeuble non concerné : Construction > 1949	
État du bâtiment relatif à la présence de termites	Commune non concernée	
Attestation de superficie Page 03	123.13 m²	Illimitée (sauf travaux entraînant le changement des surfaces)
État de l'installation intérieure de gaz Page 05	Absence d'anomalie(s)	3 ans
État de l'installation intérieure d'électricité Page 08	Présence d'anomalie(s)	3 ans

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics. Ces résultats ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires établis ci-après. Seuls les rapports complets ont une valeur contractuelle.



Références cadastrales : Section AH – Parcelle n° 932

ATTESTATION DE SUPERFICIE

Mission contractuelle basée sur la Loi Carrez
Version en vigueur au 22 décembre 2014 de l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

Date de la mission : **04 janvier 2023**

Adresse et désignation du bien :

- Adresse : **23 rue des Vergers – 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY**
- Type de bâtiment : Habitation-Maison individuelle
- Références cadastrales : Section AH – Parcelle n° 932
- Locaux meublés / non meublés

Propriétaire(s) du bien :

- Nom(s) : **SCI S.S.M.N IMMO**
- Adresse : 23 rue des Vergers – 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Désignation du donneur d'ordre :

- Nom / Raison sociale : **Maître Raphaële GAS – Qualité : Huissier de Justice**
- Adresse : 51 avenue de Saint-Cloud – 78000 VERSAILLES
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : Maître Raphaële GAS

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : Bruno ROSSI
Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE
Adresse : 43 chemin du Hazay – 78440 JAMBVILLE
Numéro SIRET : 49041550200015
Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT - Contrat n° 2010124 (validité : 31 décembre 2023)

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total surface privative : 123.13 m²
(Cent-vingt-trois mètres carrés treize)

Détail des surfaces par pièce en m² :

Pièce ou Local	Etage	Surface privative
Entrée	0	5.84
WC	0	0.98
Séjour	0	29.85
Cuisine	0	10.12
Palier	1	4.67
Chambre 1	1	11.82
SdE	1	4.57
WC	1	1.12
Chambre 2	1	8.84
Chambre 3	1	10.96
SdB	1	3.70
Chambre 4	1	9.32
Pièce palière	2	9.63
Chambre 5	2	7.33
Chambre 6	2	4.38
Total		123.13

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE qu'à titre indicatif.

Locaux annexes en m² :

<i>Pièce ou Local</i>	<i>Étage</i>	<i>Surface non comptabilisée</i>
<i>Garage</i>	<i>0</i>	<i>14.50</i>

Fait à Jambville le : **04 janvier 2023**

Signature de l'opérateur :

Diagnostics d'île de France
Bruno Rossi
43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
06 12 76 68 86 / br.didf@gmail.com
490 415 502 RCS Versailles
TVA intracommunautaire : FR6549041550200015

Diagnostics d'île de France rappelle que dans ses conditions générales de vente concernant le mesurage des surfaces, il a été admis une tolérance de 5%.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2378E0052940G

établi le : 04/01/2023

valable jusqu'au : 03/01/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*

adresse : 23 rue des Vergers, 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

type de bien : Maison individuelle

année de construction : 2000

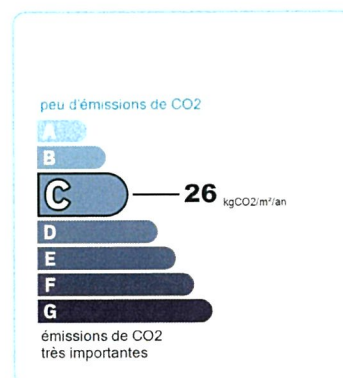
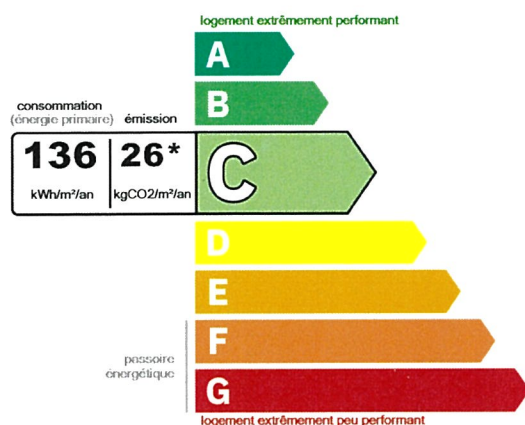
surface habitable : 123.13 m²

propriétaire : SCI S.S.M.N IMMO

adresse : 23 rue des Vergers, 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 3322 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 17213 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires; voir p.3 pour voir les détails par poste).



entre 1248 € et 1688 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnement compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

43 chemin du Hazay

78440 JAMBVILLE

diagnostiqueur :

bruno ROSSI

tel : 06.12.18.68.86

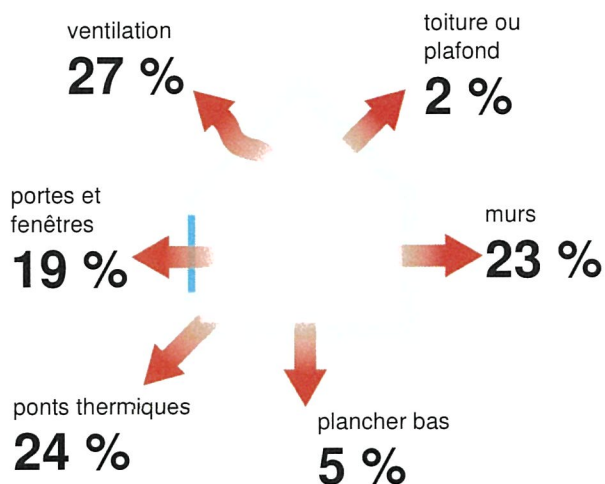
email : br.didf@gmail.com

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
organisme de certification : Bureau Veritas
Certification
60 avenue du général de gaulle PARIS LA DEFENSE

n° de certification : 8058502

DiagnosTics d'île de France
Bruno Rossi
43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
06 12 18 68 86 / br.didf@gmail.com
490 416 302 RCS Versailles
TVA intracommunautaire : FR2549041550200015

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT MOYEN BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	12311 (12311 éf.)	Entre 852€ et 1 152€	66%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	2011 (2011 éf.)	Entre 139€ et 189€	12%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	535 (233 éf.)	Entre 55€ et 75€	5%
auxiliaires	électrique	1 962 (853 éf.)	Entre 201€ et 273€	17%
énergie totale pour les usages recensés		16 818 kWh (15 407 kWh é.f.)	Entre 1 248€ et 1 688€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 120.31l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -19.9% sur votre facture **soit -199 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 120.31l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

49l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -31% sur votre facture **soit -50 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie





TOUT POUR MA RÉNOV'

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement





	description	isolation
 murs	Mur 1 Est Est Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 2 Ouest Ouest Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé Mur 4 Sud Sud Briques creuses donnant sur Extérieur, isolé	moyenne
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles aménagés, isolé	moyenne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) avec Fermeture Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - double vitrage horizontal (e = 14 mm) Porte Bois Opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2020, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière condensation Gaz naturel installation en 2020, individuel, production instantanée.
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
 pilotage	Chaudière condensation : Radiateur : robinets thermostatique, avec régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 ventilation	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

Recommandations d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.




1

Les travaux essentiels montant estimé : 12000 à 20000 €

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Ajout d'un nouveau générateur :	
 chauffage	PAC air/eau : Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	SCOP 4.5

2

Les travaux à envisager montant estimé : 12700 à 21300 €

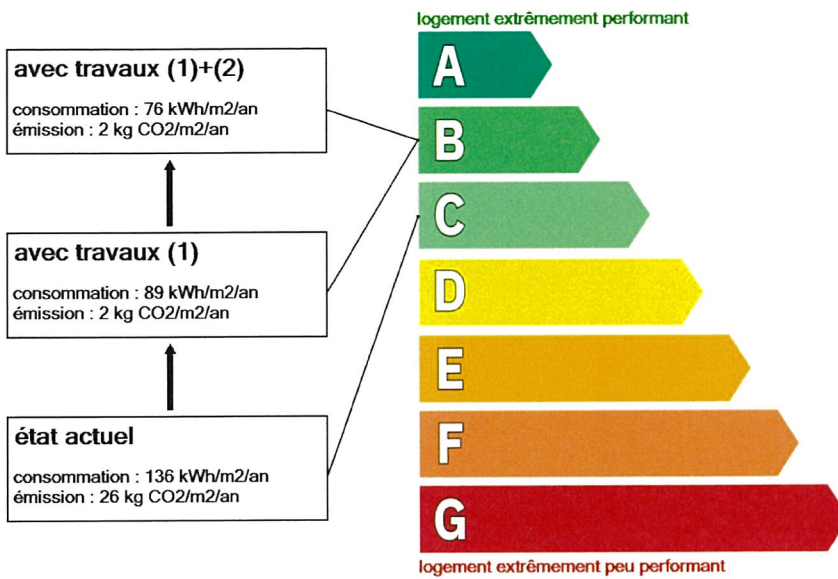
lot	description	performance recommandée
 chauffage	Ajout d'un nouveau générateur :	
 chauffage	PAC air/eau : Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	SCOP 4.5
 ventilation	Installer une VMC double flux : Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.	

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



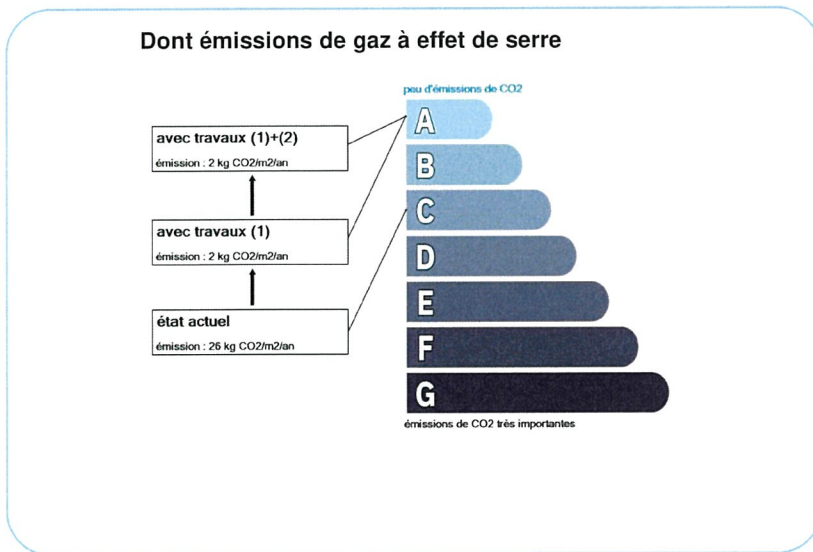
FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : www.faire.gouv.fr/aides-de-financement

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2378E0052940G**

Néant

Invariant fiscal du logement : **NC**

Référence de la parcelle cadastrale : **AH-932**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **04/01/2023**

















Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant








































généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		78 - Yvelines
Altitude	 donnée en ligne	26
Type de bien	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction	 valeur estimée	2000
Surface habitable du logement	 observée ou mesurée	123.13
Nombre de niveaux du logement	 observée ou mesurée	3
Hauteur moyenne sous plafond	 observée ou mesurée	2.5








































enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur 1 Est	 observée ou mesurée	43.85 m²	
	 observée ou mesurée	Briques creuses	
	 observée ou mesurée	23 cm	
	 observée ou mesurée	Oui	
	 document fourni	1989 à 2000	
	 observée ou mesurée	Non	
	 observée ou mesurée	Légère	
	 observée ou mesurée	absence de doublage	
	Mur 2 Ouest	 observée ou mesurée	37.78 m²
		 observée ou mesurée	Briques creuses
 observée ou mesurée		23 cm	
 observée ou mesurée		Oui	
 document fourni		1989 à 2000	
 observée ou mesurée		Non	
 observée ou mesurée		Légère	
Mur 3 Nord	 observée ou mesurée	absence de doublage	
	 observée ou mesurée	18.19 m²	
	 observée ou mesurée	Briques creuses	




































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Mur 4 Sud	Surface	 observée ou mesurée
Matériau mur		 observée ou mesurée	Briques creuses
Epaisseur mur		 observée ou mesurée	23 cm
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Année isolation		 document fourni	1989 à 2000
Bâtiment construit en matériaux anciens		 observée ou mesurée	Non
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Mur 5 Sud-Est	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	18.12 m ²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 5 Sud-Est	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	18.12 m ²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	18.12 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Plafond 1	Surface	 observée ou mesurée
Type		 observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
Isolation : oui / non / inconnue		 observée ou mesurée	Oui
Année isolation		 document fourni	1989 à 2000
Inertie		 observée ou mesurée	Légère
Type de local non chauffé adjacent		 observée ou mesurée	Combles aménagés
Surface Aiu		 observée ou mesurée	18.45 m ²
Plancher 1	Surface Aue	 observée ou mesurée	18.45 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Oui
	Surface	 observée ou mesurée	46.8 m ²
	Type de plancher bas	 observée ou mesurée	Dalle béton
Plancher 1	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 document fourni	1989 à 2000







































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	27.34 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	 observée ou mesurée	46.8 m ²
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	 observée ou mesurée	Terre-plein
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2.42 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 1	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1.21 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage horizontal
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 2	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Horizontale (25° ≤ Inclinaison < 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0.35 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 3	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur








































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest	
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Homogène	
	Hauteur α	 observée ou mesurée	75 °	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0.35 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Fenêtre 5	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
		Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
Orientation des baies		 observée ou mesurée	Est	
Type de masques lointains		 observée ou mesurée	Homogène	
Hauteur α		 observée ou mesurée	75 °	
Présence de joints		 observée ou mesurée	Oui	
Surface de baies		 observée ou mesurée	4.08 m ²	
Type de vitrage		 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	15 mm	
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Fenêtre 6		Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
		Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	0.8 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
Fenêtre 6	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	15 mm	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 7	Surface de baies	 observée ou mesurée	2.76 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm	
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non	
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air	
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre 8	Surface de baies	 observée ou mesurée	0.8 m ²
		Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		 observée ou mesurée	15 mm	
Présence couche peu émissive		 observée ou mesurée	Non	
Gaz de remplissage		 observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		 observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
Type menuiserie		 observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie		 observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		 observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Fenêtre 9	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes	
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Est	
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui	
	Surface de baies	 observée ou mesurée	7.36 m ²	
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical	
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	15 mm	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Jalousie accordéon, fermeture à lames orientables y compris les vénitiens extérieurs tout métal, volets battants ou persiennes avec ajours fixes
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	 observée ou mesurée	Opaque pleine
	Surface	 observée ou mesurée	2 m ²
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1 Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 1 Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2 Ouest	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 2 Ouest : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15.25 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3 Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 3 Nord : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7.3 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 4 Sud : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	10.8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5 Sud-Est	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITI Mur 5 Sud-Est : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7.25 m
Linéaire Mur 1 Est (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18 m
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15.25 m
Linéaire Mur 3 Nord (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9.5 m
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 4 Sud (vers le haut)	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	14 m
Linéaire Mur 5 Sud-Est (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7.25 m
Linéaire Mur 1 Est (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	18 m
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15.25 m
Linéaire Mur 3 Nord (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9.5 m
Linéaire Mur 4 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	14 m
Linéaire Mur 5 Sud-Est (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7.25 m
Linéaire Mur 1 Est (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 2 Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 3 Nord (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 4 Sud (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 1 Est (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 2 Ouest (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 3 Nord (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 4 Sud (à droite du refend)	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 2.5 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée Refend - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 2.5 m
Linéaire Fenêtre 3 Mur 2 Ouest	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 2.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 1 Est	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 2.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 4 Sud	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 11.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 3 Nord	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 3.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 7 Mur 3 Nord	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 5.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 1 Est	Type de pont thermique	observée ou mesurée Menuiseries - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 3.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée 5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 9 Mur 4 Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 1 Mur 3 Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
équipements	Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation	
	Surface chauffée	 observée ou mesurée	123.13 m ²	
	Année d'installation	 observée ou mesurée	2020	
	Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz	
	Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Oui	
	Pn	 document fourni	21 kW	
	Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	 observée ou mesurée	Radiateur	
	Chaudière condensation	Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	123.13 m ²
	Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central	
	Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central avec minimum de température	
	Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non	
	Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière condensation	
	Type production ECS	 observée ou mesurée	Individuel	
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non	
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non	
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non	
	Ventilation	Type de ventilation	 observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
		Année installation	 document fourni	2000
Plusieurs façades exposées		 observée ou mesurée	Oui	
Menuiseries avec joints		 observée ou mesurée	Oui	

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Référence : 0123-1640
Réalisé par Bruno ROSSI
Pour le compte de DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

Date de réalisation : 8 janvier 2023 (Valable 6 mois)
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
N° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
23 Rue des Vergers
78955 Carrières-sous-Poissy

Référence(s) cadastrale(s):
AH0932

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
SCI S.S.M.N IMMO



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	30/06/2007	non	non	p.3
R111.3	Mouvement de terrain	approuvé	05/08/1986	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 1 - Très faible ⁽¹⁾				non	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽²⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	4 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.







(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)		
Risques	Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui <i>Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui <i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non -
	Remontées de nappes	Oui <i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).</i>
 Installation nucléaire	Non -	
 Mouvement de terrain	Non -	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés</i>
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>
	ICPE : Installations industrielles	Oui <i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>
 Cavités souterraines	-	<i>Données indisponibles</i>
 Canalisation TMD	Oui	<i>Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.</i>

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	4
Localisation sur cartographie des risques	5
Déclaration de sinistres indemnisés.....	6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	7
Annexes.....	8

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° SIDPC-2021-025 du 22/06/2021

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 08/01/2023

2. Adresse

Parcelle(s) : AH0932
 23 Rue des Vergers 78955 Carrières-sous-Poissy

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui **non**
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui **non**
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui **non**
 Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle	Remontée de nappe	Submersion marine	Avalanche
Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Mvt terrain-Sécheresse	Séisme	Cyclone	Eruption volcanique
Feu de forêt	autre			

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn **oui** **non**
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés **oui** **non**

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui **non**
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui **non**
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui **non**
 Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque miniers	Affaissement	Effondrement	Tassement	Emission de gaz
Pollution des sols	Pollution des eaux	autre		

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm **oui** **non**
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés **oui** **non**

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** oui **non**
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** oui **non**
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque Industriel	Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique	Projection
-------------------	-----------------	----------------------	---------------	------------

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement **oui** **non**
 L'immeuble est situé en zone de prescription **oui** **non**
 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés **oui** **non**
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location **oui** **non**

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible Très faible
 zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible
 zone 3 zone 2 zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente **oui** **non**

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) **oui** **non**
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur SCI S.S.M.N IMMO à le
 Acquéreur à le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 30/06/2007

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Mouvement de terrain

R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/2018	31/12/2018	30/11/2019	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau)	04/06/2016	06/06/2016	20/10/2016	<input type="checkbox"/>
Par ruissellement et coulée de boue	04/06/2016	06/06/2016	20/10/2016	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques	31/05/2016	09/06/2016	24/10/2020	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/05/2016	30/05/2016	12/08/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/03/2001	10/05/2001	27/10/2001	<input type="checkbox"/>
Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/05/1995	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Versailles - Yvelines
Commune : Carrières-sous-Poissy

Adresse de l'immeuble :
23 Rue des Vergers
Parcelle(s) : AH0932
78955 Carrières-sous-Poissy
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

SCI S.S.M.N IMMO

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE en date du 08/01/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/06/2021 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 30/06/2007
- Cartographie réglementaire du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986
- Légende du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

Arrêté SIDPC n° 2021- 025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Thomas LAVIELLE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

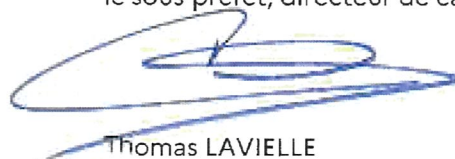
La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

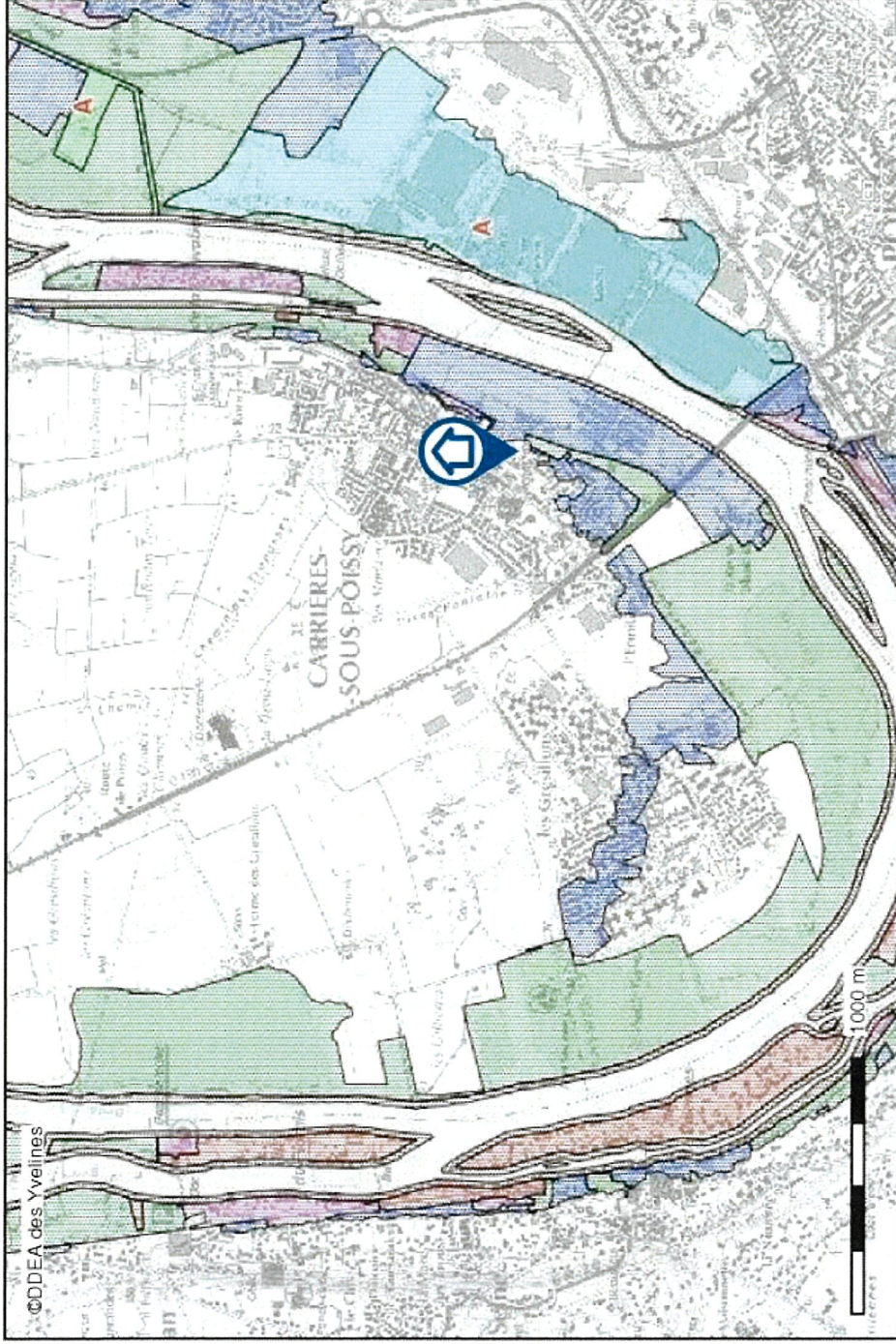
Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Thomas LAVIELLE

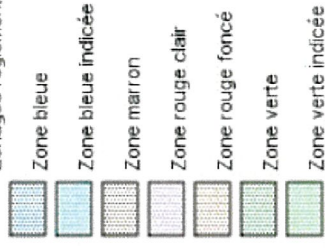
PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDEA_78

Date d'impression : 12-06-2009

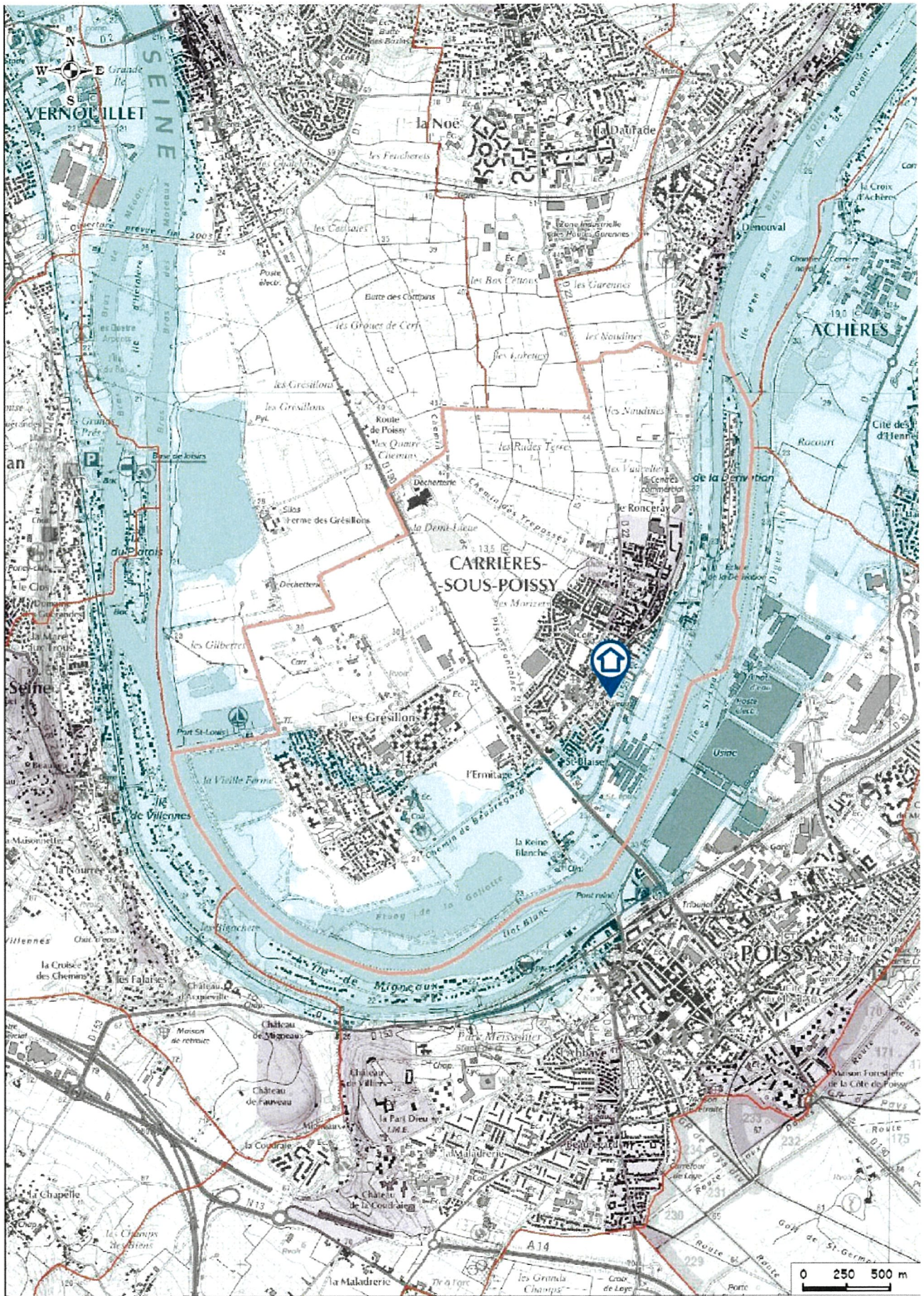
Zonages réglementaires



Description :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).

Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".



maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

direction du développement durable

1, rue Jean Houdon

78010 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00


information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

édition du : 30/06/2007


LÉGENDE

Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

 Périmètre de risque de mouvement de terrain

Limites :

 Départementale  Communale  Commune concernée

Sources des données :

- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78

- PPRn : DRIRE-IDF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Carto®, IGN

Avertissement :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

commune de CARRIÈRES-SOUS-POISSY cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000^e

maître d'œuvre



Liberté . Egalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

35, rue de Noailles - BP.1115

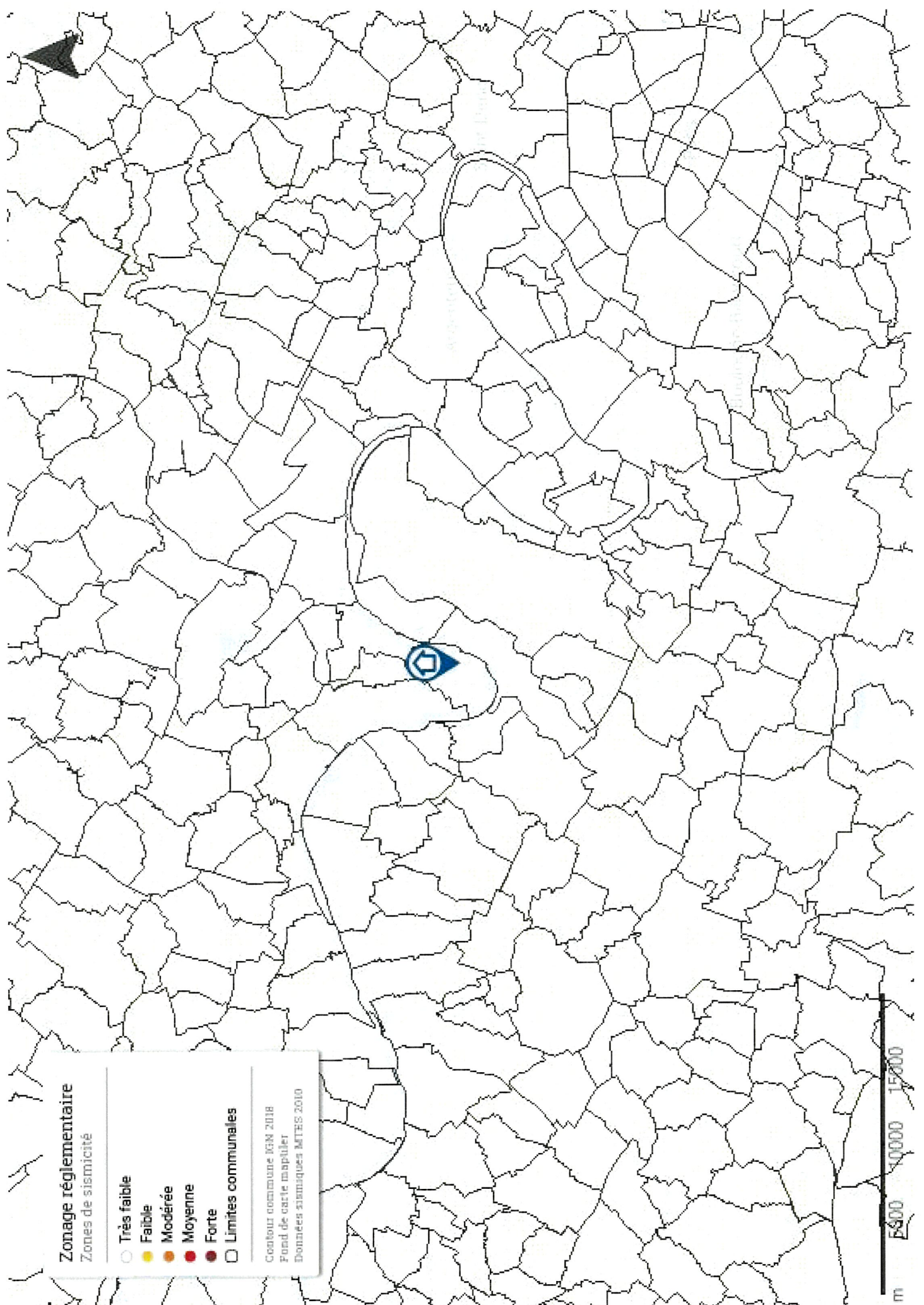
78011 VERSAILLES Cedex

Tél. : 01.30.84.30.00

direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture

Yvelines

service Environnement / bureau Paysages et Risques



Zonage réglementaire
Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour commune IGN 2018
Fond de carte maptiler
Données sismiques MTESS 2010

m 0 5000 10000 15000

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

*Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz*

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> appartement <input checked="" type="checkbox"/> maison individuelle	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 23 rue des Vergers 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY Escalier : Bâtiment : N° de logement : Etage : Numéro de Lot : Réf. Cadastrale : AH - 932 Date du Permis de construire : > 15 ans
Nature du gaz distribué : <input checked="" type="checkbox"/> GN	
Distributeur de gaz : EnGIE	
Installation alimentée en gaz : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Rapport n° : 0123-1640 GAZ	

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> ● Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : SCI S.S.M.N IMMO Prénom : Adresse : 23 rue des Vergers 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY	
<ul style="list-style-type: none"> ● Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre : Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Huissier de Justice Nom / Prénom Maître GAS Raphaèle Adresse : 51 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : SCI S.S.M.N IMMO Prénom : Adresse : 23 rue des Vergers 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY Téléphone :	<input type="checkbox"/> Numéro de point de livraison gaz Ou <input type="checkbox"/> Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou <input checked="" type="checkbox"/> A défaut le numéro de compteur Numéro : 4320B135627244

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
<ul style="list-style-type: none"> ● Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : ROSSI bruno Raison sociale et nom de l'entreprise : DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE Adresse : 43 chemin du Hazay 78440 JAMBVILLE N° Siret : 49041550200015 Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT N° de police : 2010124 date de validité: 31/12/2023 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Bureau Veritas Certification, 60 avenue du général de gaulle PARIS LA DEFENSE le 12/10/2022 N° de certification : 15564827 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013	

D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Chauffage	Non raccordé	Néant
E.L.M.LEBLANC	21.00	
GVAC21-5MN	Garage - Mur C	
Appareil de cuisson	Non raccordé	Néant
WHIRLPOOL	4 feux	
Non visible	Cuisine - Mur C	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
 - Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
 - Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- Néant

- L'installation ne comporte aucune anomalie.**
 - L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
 - L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
 - L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.
- Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.*
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par _____ des informations suivantes :
- _____ Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - _____ Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par _____ de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Diagnostics d'Île de France
 Bruno Rossi
 43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
 06 12 18 68 86 / br.didf@gmail.com
 490 415 502 RCS Versailles
 TVA intracommunautaire : FR8549041550200015

Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **04/01/2023**
 Fait à **JAMBVILLE** le **04/01/2023**
 Rapport n° : **0123-1640 GAZ**
 Date de fin de validité : **03/01/2026**
 Nom / Prénom du responsable : **ROSSI Bruno**
 Nom / Prénom de l'opérateur : **ROSSI bruno**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation.
Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

- **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison individuelle**
 - Département : **YVELINES** Date de construction : **2000**
 - Commune : **CARRIÈRES-SOUS-POISSY (78955)** Année de l'installation : **> 15 ans**
 - Adresse : **23 rue des Vergers** Distributeur d'électricité : **ENGIE**
 - Réf. Cadastre : **AH - 932** Rapport n° : **0123-1640 ELEC**
- La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

- **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **Maître Raphaèle GAS**
Adresse : **51 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES**
- **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
- Autre le cas échéant (préciser) **Huissier de Justice**
- **Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :**
SCI S.S.M.N IMMO 23 rue des Vergers 78955 CARRIÈRES-SOUS-POISSY

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

- **Identité de l'opérateur :**
Nom : **ROSSI**
Prénom : **bruno**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE**
Adresse : **43 chemin du Hazay**
78440 JAMBVILLE
N° Siret : **49041550200015**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT**
N° de police : **2010124** date de validité : **31/12/2023**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **Bureau Veritas Certification**, le 30/12/2018
N° de certification : **8058502**

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	SdE R+1 SdB R+1

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Plafonnier garage

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Néant

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
 (*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	- Éléments non visible(s).
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	- Éléments non visible(s).
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	- Éléments non visible(s).

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
 - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
 - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
 - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
 - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
 - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
 - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
 - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
 - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
 - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
 - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p>
<p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défait d'isolement sur un matériel électrique.</p>
<p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défait d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p>
<p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p>
<p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p>
<p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p>
<p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usage normal ou anormal des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9**IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET**Dates de visite et d'établissement de l'état**Visite effectuée le **04/01/2023**Date de fin de validité : **03/01/2026**Etat rédigé à **JAMBVILLE** Le **04/01/2023**Nom : **ROSSI** Prénom : **bruno**


Diagnostics d'Île de France
 Bruno Rossi
 43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
 06 12 18 68 86 / br.rossi@gmail.com
 490 415 502 RCS Versailles
 TVA intracommunautaire : FR8549041550200015

Attestation sur l'honneur

Dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur

Je soussigné, Bruno ROSSI

Atteste exercer en tant que technicien en diagnostics immobiliers dans le respect des obligations réglementaires de l'article L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- Être en possession des certifications professionnelles obligatoires depuis le 1^{er} novembre 2007 (délivrées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION).
- **Amiante – Plomb – Termites – Performance énergétique – Installation intérieure de gaz - Installation intérieure d'électricité.**
- Disposer des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique.
- Répondre aux garanties réglementaires d'assurance avec une RC professionnelle : MAVIT contrat n° 2010124.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur ouvrage, installations ou équipements.

Jambville le : **04 janvier 2023**

Bruno ROSSI

Diagnostics d'Île de France
Bruno Rossi
43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
06 12 18 68 86 / br.rossi@gmail.com
490 415 502 RCS Versailles
TVA intracommunautaire : FR8549041550200015



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables
4 Rue de la Thur 68800 THANN – www.mavit-assurances.fr
Tel : 03 89 37 10 20 – contact@mavit.fr
Entreprise régie par le code des Assurances
MEMBRE DU GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST (GAMEST)

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
VILLAEYS OLIVIER
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Orias : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

43 CHEMIN DU HAZAY 78440 JAMBVILLE

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2010124

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- avant travaux, après travaux, avant démolition

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Formateur, examinateur, certificateur en diagnostic immobilier

Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 22/12/2022

Pour la société

Le Directeur

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur Bruno ROSSI

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/09/2017	10/09/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/09/2017	10/09/2022
DPE sans mention	Arrêté du 18 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	20/02/2018	19/02/2023
Electricite	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/12/2018	29/12/2023
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	11/09/2017	10/09/2022
Termites metropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	12/10/2017	11/10/2022

Date : 30/11/2018

Numéro de certificat : 8058502

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-dtdt

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense



BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

Bruno ROSSI

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029

Date : 23/09/2022

Numéro de certificat : 15564827

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

